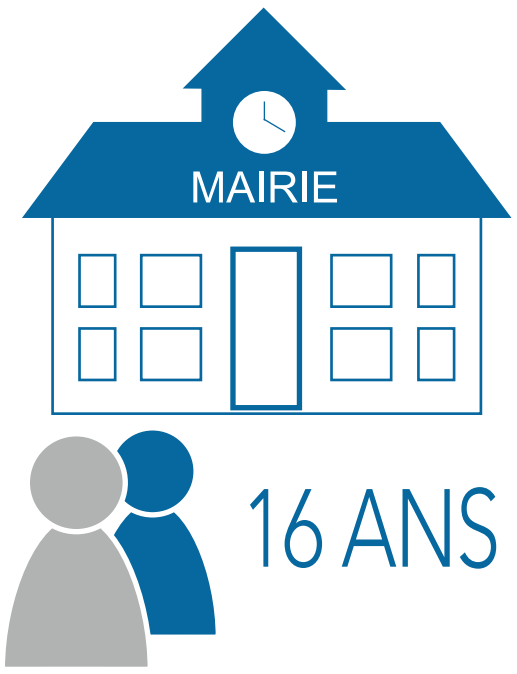

Service-Public.fr

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE : EN QUELQUES CLICS SUR SERVICE-PUBLIC.FR !

À partir de 16 ans et dans les 3 mois qui suivent,
chaque jeune français doit effectuer son **RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE**

J'ai 16 ans

Je crée/me connecte à mon compte Service-Public.fr

✓ Je remplis le formulaire
✓ Je télécharge les pièces justificatives
✓ J'envoie en ligne mon dossier complet

La mairie reçoit et traite le dossier

Je reçois l'attestation dans le porte-documents de mon compte Service-Public.fr ou par courrier

Organisation de ma Journée défense et citoyenneté sur majdc.fr

1 SIMPLE 2 RAPIDE 3 SANS DÉPLACEMENT